



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu synthétique de la séance du Conseil municipal mercredi 17 mai 2017

Membres présents : Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Gérard FORAY, Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Sylvie MELCONIAN, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT, Fabrice DOMERGUE
Excusés : Sylvie RINALDI ayant donné pouvoir à Frédérique GUILLET, Emma PARENT, Franck SAUTIER

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur le Sénateur Cyril PELLEVAL qui assiste au Conseil et le remercie de sa présence.



1. Désignation du secrétaire de séance

Gilles DEGENEVE est désigné en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. Droit d'option pour la modernisation du contenu du PLU

Monsieur le Maire explique que le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme a été publié au Journal Officiel le 29 décembre 2015. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, avec une série de dispositions transitoires visant à sécuriser les PLU approuvés existants et les procédures d'évolution des documents.

Application avec droit d'option par délibération :

Le Conseil municipal dispose d'un droit d'option pour intégrer le contenu modernisé des plans locaux d'urbanisme pour une procédure de révision générale initiée avant le 1^{er} janvier 2016, ce qui s'applique à la révision actuelle du PLU de Vulbens prescrite le 20/05/2015.

Jusqu'à l'arrêt du projet, la commune peut délibérer afin d'appliquer les nouveaux articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme. Dans le cas contraire, les anciens articles R. 123-1 à R. 123-14 du code de l'urbanisme continuent à s'appliquer.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Choisit d'exercer son droit d'option et d'intégrer au PLU le contenu modernisé prévu par le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015

4. SYANE 74 : Diagnostic des installations d'éclairage public

Monsieur le Maire, expose que, le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2017 le diagnostic des installations d'éclairage public de Vulbens :

d'un montant global estimé à :	7 767,00 €
avec une participation financière communale s'élevant à :	5 825,00 €
et des frais généraux s'élevant à :	233,00 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation du diagnostic, il convient que la commune de VULBENS approuve le plan de financement de l'opération à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée et s'engage à verser au SYANE74 sa participation financière à cette opération.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe,
APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à :
7 767,00 Euros avec une participation financière communale s'élevant à : 5 825,00 € et des frais
généraux s'élevant à : 233,00 €

S'ENGAGE à verser au SYANE 60 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC du
diagnostic), soit **140,00 €**, sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant
au prestataire le démarrage de la mission.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie,
sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le
règlement de cette participation interviendra lors de l'émission du document commandant au
prestataire le démarrage de la mission, à concurrence de 60 % du montant prévisionnel, soit
3 495,00 €

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

5. Tarifs de location des salles sous la mairie

Monsieur le Maire souligne que les salles sous la mairie sont désormais libres de toute occupation et
propose au Conseil qu'elles soient mises à la location pour les manifestations privées des
associations et de la population.

Le Conseil décide de louer les salles **UNIQUEMENT** aux habitants et aux associations de
VULBENS, CHEVRIER et DINGY EN VUACHE, selon les modalités et les tarifs suivant :

VULBENS, CHEVRIER, DINGY	Habitants	Associations
Cuisine + salle à manger	100 €	50 €
Salle de réunion	50 €	Gratuit

La cuisine et la salle à manger sont louées avec de la vaisselle pour 50 personnes.

Les salles et sanitaires devront être rendus parfaitement propres.

La caution pour les locations payantes est fixée à 1000 €.

Des retenues seront opérées si le ménage et la vaisselle sont mal faits ou si des dégradations sont
constatées.

6. Ligne de trésorerie / Caisse d'Epargne

Monsieur le Maire explique que la quasi-totalité des dépenses du budget annuel seront réalisées sur
les 6 premiers mois de l'année, durant lesquels la commune n'encaisse qu'un tiers de ses recettes.

Il est donc proposé au Conseil de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie
pour permettre de payer les factures en attendant les recettes.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la ligne de trésorerie proposée par la Caisse d'Epargne

- D'un montant de 620 000 €
- D'une durée de 12 mois
- Taux d'intérêt : EONIA + marge de 1,20%
(valeur de l'indice en date du 18/04/2017 : -0,35 % soit un taux de 1,20%
Seuil plancher de l'indice de référence égal à zéro)
- Tirage par crédit d'office / Remboursement par débit d'office
- Paiement des intérêts : mensuel par débit d'office
- Frais de dossier : 0,20% / prélevés en une seule fois
- Commission d'engagement : néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0.15%

7. :Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

S.A.R.L. Architecture Atelier Catherine Boidevaix Architecte

Monsieur le Maire explique que le marché de maîtrise d'œuvre est indexé sur le coût des travaux. Estimés à 901 000 € en 2012, ils s'élèvent à l'issue du MAPA et des avenants de travaux à 1 249 896,53 €. Il convient donc valider l'avenant correspondant qui porte le marché d'honoraires à 184 374,74 € HT.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à la majorité par 11 voix pour et 2 abstentions, Approuve l'avenant joint à la présente délibération
Autorise Monsieur le Maire à le signer

8. Rénovation de la Mairie / Avenant n°7 / Lot 7 – Bouvier

Monsieur le Maire explique que des modifications d'aménagements de placards doivent être apportées pour correspondre à une utilisation optimale par les services.

Il s'en dégage une plus-value qui s'élève à 1 913,00 € HT, soit 1,67 % du marché initial, et qui porte le marché à 116 779,00 € HT. Monsieur le Maire propose au Conseil de passer l'avenant correspondant.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve l'avenant n°7 de plus-value du marché de travaux de rénovation de la Mairie de 1 913,00 € HT qui concerne le lot 7 / Bouvier.
Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

9. Rénovation de la Mairie / Avenant n°8 / Lot 6 – SNPI

Monsieur le Maire explique qu'il faut reprendre un tableau et un mur en béton abîmé au sous-sol.

Il s'en dégage une plus-value qui s'élève à 720,00 € HT, soit 0,86 % du marché initial, et qui porte le marché à 84 280,76 € HT. Monsieur le Maire propose au Conseil de passer l'avenant correspondant.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve l'avenant n°8 de plus-value du marché de travaux de rénovation de la Mairie de 720,00 € HT qui concerne le lot 6 / SNPI.
Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

10. Informations

Franck SAUTIER arrive.

✓ Vie du village

- Le Conseil remercie les bénévoles venus aider pour le **repas des aînés**, avec une mention particulière à Béatrice EXCOFFIER, Marie BUDAN, Floriane MUHLEMATTER et Sylvie RINALDI, ainsi que les enfants de Didier BENOIT qui ont fourni une belle bassine de muguet pour fleurir les tables.
- Un atelier mobilité/sécurité sera organisé pour les conducteurs seniors, en partenariat avec la MSA.
- Un projet de MARPA (maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie) est en cours d'étude. Une enquête publique auprès des plus de 70 ans doit d'abord être menée pour identifier le besoin. Elle aura lieu le 5 juillet 2017. Si le bien-fondé de ce projet est confirmé, une association devra ensuite être montée en collaboration avec la MSA.
- Les **travaux des extérieurs de la mairie** avancent à un bon rythme : les plantations sont en cours, le désactivé sera posé le 29 mai et les enrobés entre le 6 et le 10 juin. Il est rappelé que pour des raisons évidentes de sécurité, le chantier est interdit au public et que les piétons ne doivent pas pousser les barrières de sécurité pour passer.

✓ **Territoire**

- La CCG est en cours de révision de son **schéma Petite enfance** : l'objectif est d'avoir une place en crèche pour 132 habitants. Pour cela, des micro-crèches sont envisagées sur Valleiry et Viry. Saint Julien rencontre un problème de locaux qui manquent ; une solution serait d'aller sur la technopole d'Archamps.
- Une rencontre entre les Maires et les services de l'Etat a eu lieu au sujet des **gens du voyage**. Il en ressort que le Tribunal de Thonon, dont nous dépendons, reçoit à juger 22 000 délits par an pour 4 magistrats. La priorité parmi ces délits sont les crimes au nombre de 7 000 et sur ceux-ci seuls 1 500 sont traités. Par conséquent, faute de moyens suffisants, les cas relatifs aux gens du voyage ne sont pas une priorité. M. PELLEVAL indique qu'il est tout à fait conscient du problème mais qu'au niveau national le sujet est compliqué à aborder. Il explique que les territoires concernés par cette problématique se concentrent principalement les départements du Sud et la Haute-Savoie, qui sont des zones riches. Il existe en réalité 3 catégories de gens du voyage : les sédentaires qui ne se déplacent que 6 mois par an pour les grandes migrations et les familles connues qui ne posent pas de problèmes. La majorité des incidents rencontrés sont dus aux Rom qui n'ont pas le respect des conventions.

- ✓ **Monsieur PELLEVAL** remercie le Conseil de son accueil et explique qu'à mi-mandat de son poste de Sénateur, il a souhaité participer à ce temps de vie communale dans le cadre de sa tournée des communes « A votre écoute », qui lui permet de conserver le contact avec les élus de terrain et de garder à l'esprit les réalités locales et les difficultés rencontrées. Un échange s'instaure avec les conseillers. Il rappelle que le Sénat est l'assemblée qui représente les collectivités territoriales et qu'à ce titre lui-même s'attache à défendre leurs intérêts. Il présente quelques-uns des dossiers qu'il a en charge, comme la moralisation de la vie publique pour laquelle il a fait adopter des mesures telle qu'une obligation de présence des sénateurs d'au minimum 75 % avec des tableaux de suivi et les sanctions afférentes. Il rappelle le système des navettes parlementaires et indique que si une question touche les collectivités, c'est le Sénat et non l'Assemblée Nationale qui a la première lecture du texte.

- ✓ Les compte rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV et du SIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

La séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 21 juin 2017, dans la salle du conseil de la Mairie.

